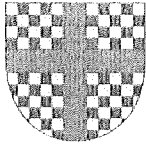


COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
NANCY  
CANTON  
NORD TOULOIS

## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2022

Le jeudi 30 juin 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 24 juin 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 24 juin 2022.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT ; Evelyne FRANK et Christine LODEWYCK GRANGER  
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT ; Olivier DAVID et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL et Magali QUIRING ; Messieurs Christophe CHILLET et Romuald HEILLIG

Absent-e-s non excusé-e-s : néant

Pouvoirs : Monsieur Christophe CHILLET à Madame Hélène MAXANT ; Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE et Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK

Présents : 13

Votants : 16

### DELIBERATION N° 12

#### SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TARIFS ANIMATIONS ADOS - RENTREE 2022

*(Rapporteur : Monsieur Alain LAFONTAINE)*

La municipalité a souhaité pérenniser les actions d'animation envers les adolescents après la fin de la convention de mutualisation avec la commune de Liverdun.

A savoir :

- Les colonies : 10 jours en été (vacances scolaires d'été) et 8 jours en hivers (vacances scolaires de février)
- Les accueils de loisirs d'une durée de 5 jours au vacances scolaires d'automne et de printemps
- Les animations en période scolaires mercredis et vendredis soit 1 mercredi par mois de 13 h 30 à 17 h 30 et 2 vendredis par mois de 17 h 30 à 21 h 00.

Concernant les colonies, les membres du conseil municipal fixeront par délibération les tarifs proposés aux familles pour chaque action à la vue du budget prévisionnel.

Dans le cadre des accueils de loisirs durant les vacances scolaires d'automne / de printemps et des animations hebdomadaires une présentation des budgets prévisionnels est effectuée.

Après délibération et à la majorité (CONTRE : 1 / POUR : 14) les membres du conseil municipal décident d' :

**APPROUVER** les tarifs pour l'accueil de loisirs ados à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 comme suit :

	Habitants de Saizerais	Habitants extérieurs à Saizerais
Quotient Familial > 1200 €	13 € par jour soit 65 €	16 € par jour soit 80 €
800 € < Quotient familial < 1 200 €	12 € par jour soit 60 €	15 € par jour soit 75 €
Quotient familial < 800 €	11 € par jour soit 55 €	14 € par jour soit 70 €

**APPROUVER** les tarifs pour les animations ados en périodes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 comme suit :

	Habitants de Saizerais	Habitants extérieurs à Saizerais
Forfait annuel	50 €	60 €

Extrait du registre des délibération  
Fait et délibéré à Saizerais, le 30 juin 2022  
Le maire, Ludovic LEGGERI

